

UTILISATION DU CAMION NACELLE 1/2

RISQUES ENCOURUS

- Accident de la circulation,
- Chute de l'occupant de la nacelle,
- Chutes d'objets,
- Dysfonctionnement de la nacelle,
- Electrocution (Travail à proximité des lignes électriques),
- Choc (ex : nacelle contre poteaux).



INTERVENTION DE L'OPERATEUR

- **Seuls les opérateurs formés et habilités pourront utiliser la nacelle,**
- **Les opérateurs devront être formés sur l'utilisation du harnais.**
- **Se munir avant le départ, d'un moyen de communication pour alerter les secours si besoin,**
- Être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur et de **l' AIPR, obligatoire** ,
- Vérifier l'état général de la nacelle,
- S'assurer qu'une vérification a été faite par une personne compétente dans les 6 mois qui précède son utilisation,
- Vérifier les conditions météorologiques (pluie, vent...),
- Baliser la zone d'intervention (voir livret « signalisation temporaire en milieu urbain »),
- Mettre en place les patins de sécurité pour les stabilisateurs sur une surface stable (hors plaques d'égouts),
- Un agent doit être présent au sol. Il aide l'agent dans la nacelle et assure la circulation. Il est en contact constant avec l'agent dans la nacelle et attentif à la sécurité ,
- Respecter la charge maximale autorisée de la nacelle.

Signaler toute anomalie à votre supérieur hiérarchique

UTILISATION DU CAMION NACELLE 2/2



PROTECTIONS INDIVIDUELLES

- Chaussures de sécurité,
- Gants adaptés,
- Casque si le travail le demande,
- Lunettes de protection si le travail le demande,
- Vêtements de travail ajustés au corps,
- Port du harnais et de la longe, si celui-ci est indiqué sur la notice d'utilisation,
- Le gilet haute visibilité est porté pour toute intervention sur la voie publique.

EN PLUS SI BESOIN



ORDRE - PROPRETE

- Ranger et nettoyer au fur et à mesure des travaux,
- Nettoyage complet aussi souvent que nécessaire..

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS DE DÉFAILLANCE DE LA NACELLE:

L' évaluation des risques liés à la situation se fera en concertation entre le pilote de la nacelle et l'agent au sol,

3 possibilités de traitement de la situation dans un objectif de sécurité maximum,

- Les agents peuvent régler le problème seuls si aucune prise de risque.
 - Les agents peuvent faire appel à la Direction des moyens mobiles qui se déplace pour procéder au dépannage dans la mesure du possible et si aucune prise de risque.
 - Les agent peuvent faire appel au sapeur-pompier (18) pour organiser le sauvetage.
- Il n'y aura pas de transfert d'un panier à un autre sans avis éclairé des sapeurs pompiers.

La hiérarchie et la direction des moyens mobiles seront informées dans les trois situations.

Signaler toute anomalie à votre supérieur hiérarchique